

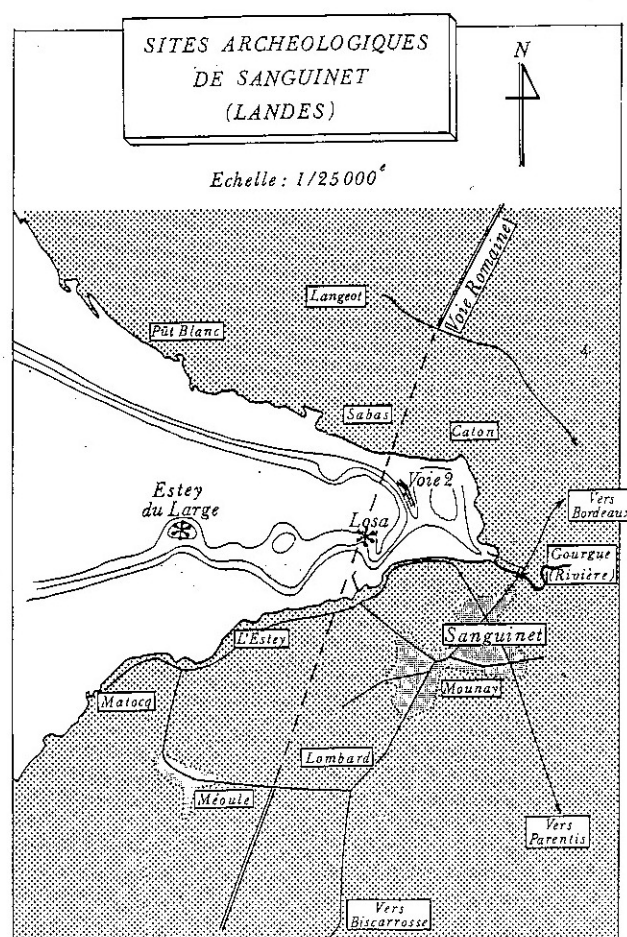
Fouilles subaquatiques du lac de Sanguinet, Le site protohistorique de l'Estey du large

I. HISTORIQUE DES FOUILLES

Jusqu'à la dernière décennie les vestiges de la préhistoire et de la protohistoire semblaient absents de la zone littorale qui limite le plateau landais au sud du Bassin d'Arcachon. Le système dunaire, de formation récente, masquait ce lointain passé, de sorte que les cartes des sites archéologiques jusqu'à des temps très proches faisaient apparaître une pauvreté absolue entre la côte océane et la Leyre. Seule la vallée de cette rivière témoignait à travers des sites funéraires d'une présence humaine du bronze ancien à l'âge du fer. Partout ailleurs des renseignements souvent imprécis faisaient état de découvertes fortuites difficilement exploitables ¹. La recherche archéologique actuelle, qu'il s'agisse des découvertes récentes au pied de la dune du Pyla ou dans le lac de Cazaux-Sanguinet, modifie profondément cette vision. Pour reprendre une remarque de M. le Professeur Etienne ² il ne faut plus parler de « désert archéologique » mais plutôt du « désert de la recherche archéologique » pour une région qui se révèle en fait particulièrement riche en témoignages de la période protohistorique.

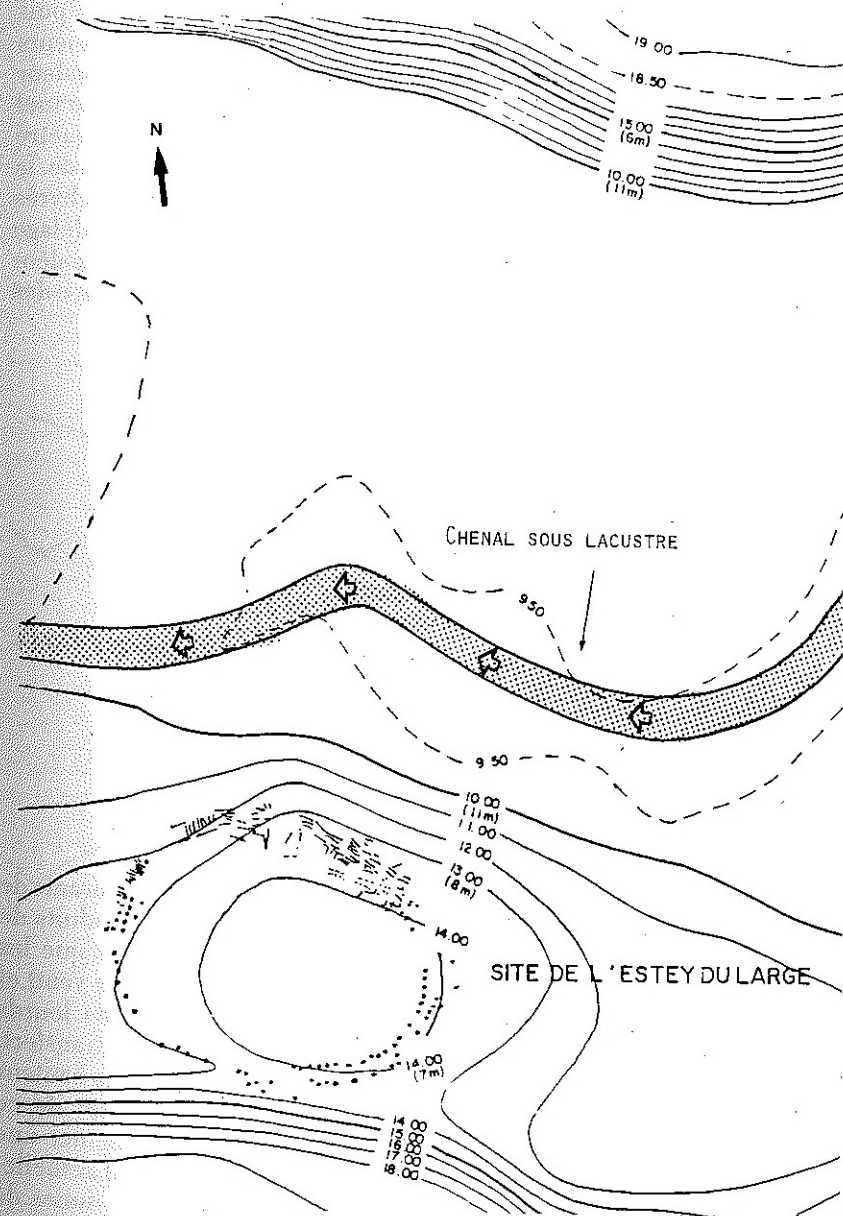
C'est en 1977 qu'un vieux pêcheur de Sanguinet incita l'équipe du C.R.E.S.S. ³ à aller vérifier la nature des fonds à 1,5 kilomètre environ du site gallo-romain de Losa. On repéra alors, sur la rive gauche du lit antique de la Gourgue ⁴ une accumulation de troncs par 7 à 8 mètres de profondeur. Le mobilier de céramique prélevé lors des premières investigations permettait de penser à une présence humaine dans les premiers siècles avant notre ère.

À partir de 1980, une fouille systématique est entreprise. Les résultats obtenus permettent de dresser un premier bilan qui apporte un éclairage nouveau sur ces Aquitains de la zone littorale atlantique que rencontrèrent les Romains lors de la conquête.



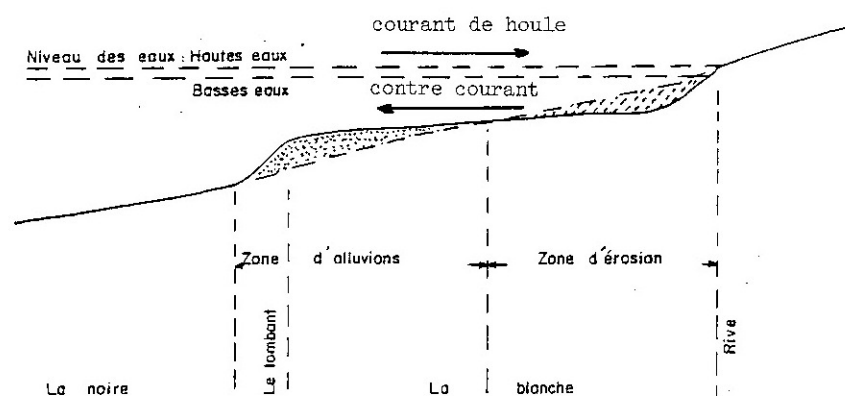
II. TOPOGRAPHIE DU SITE

Le relevé bathymétrique de la zone des sites de Sanguinet⁵ a été concrétisé par une maquette au 1/2.000⁶. La carte bathymétrique nous montre sur plus de 3 kilomètres le lit sous-lacustre de la rivière à l'origine de la formation du lac. Ce chenal occupe la partie basse d'une vallée limitée au nord et au sud par deux tombants abrupts. Sa largeur varie entre 150 et 300 mètres. Le lit proprement dit a pu au cours des siècles se déplacer dans la partie basse. Tout comme le site de Losa⁷ le site protohistorique de « L'Estey du large » est installé sur un plateau de la rive gauche qui domine le niveau du cours d'eau de 5 à 6 mètres. Ce plateau détermine un resserrement de la vallée qui, à cet endroit, n'excède pas 150 mètres. La partie plane de cet espace est délimitée par la courbe de niveau des 14 mètres N.G.F. Une pente moyenne de



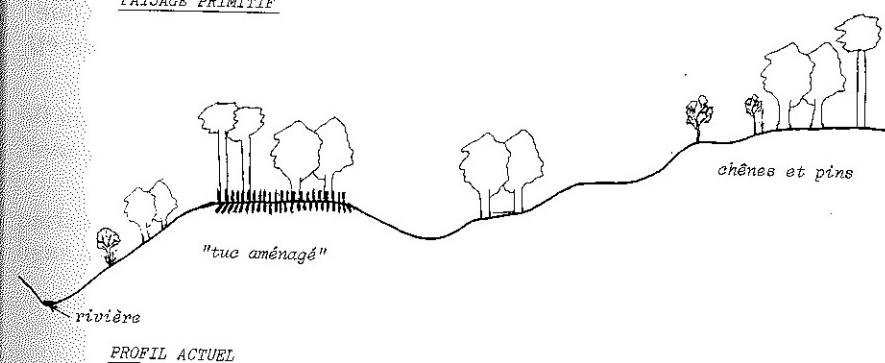
10 % permet d'atteindre à une quarantaine de mètres vers le nord le lit de la rivière antique.

A l'est et à l'ouest la pente se retrouve donnant à cet espace l'aspect d'un promontoire. Au sud, le plateau est dominé par le tombant abrupt (pente à 40 %) qui délimite la vaste étendue sableuse qui, depuis la rive actuelle du lac, descend en pente très douce sur plusieurs centaines de mètres. Au bord supérieur du « tombant » la profondeur n'est que de deux mètres alors que le site est à 7 mètres du niveau actuel du lac. Entre le plateau et le tombant une dénivellation de 0,50 mètre de profondeur isole plus complètement cet espace. A partir de la topographie actuelle, les études auxquelles nous nous sommes livrés concernent en particulier les courants et leur influence sur le modelage du profil sous-lacustre dans l'optique d'une représentation du paléo-environnement. Sur un plan d'eau les vents déterminent en surface des courants de houle responsables de l'érosion des rives.

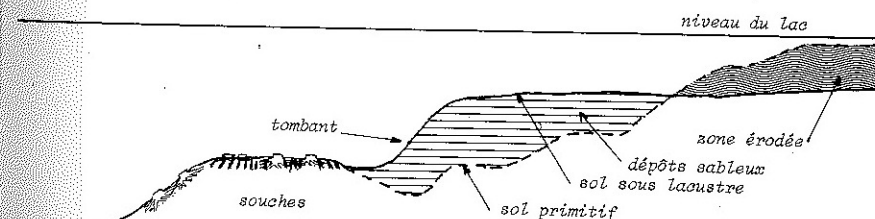


A ces courants de surface correspondent des contre-courants de profondeur qui ont pour effet d'entraîner vers le large les produits de l'érosion. Cette érosion sous-lacustre est d'autant plus forte que les courants de houle sont importants (en liaison avec la force du vent) et que la hauteur d'eau est plus faible. Les sédiments les plus lourds (sable) sont déposés les premiers et la zone limite de ce transfert, résultant d'un équilibre entre la force moyenne des vents et la hauteur d'eau, correspond au « tombant » c'est-à-dire au bord abrupt de ce plateau. Avant la formation du lac nous pouvons donc imaginer une topographie assez différente de celle que les eaux recouvrent actuellement. De part et d'autre du lit de la rivière primitive des « dunes de ruisseau » résultant de l'érosion fluviale du plateau sableux annoncent la présence du cours d'eau.

PAYSAGE PRIMITIF



PROFIL ACTUEL

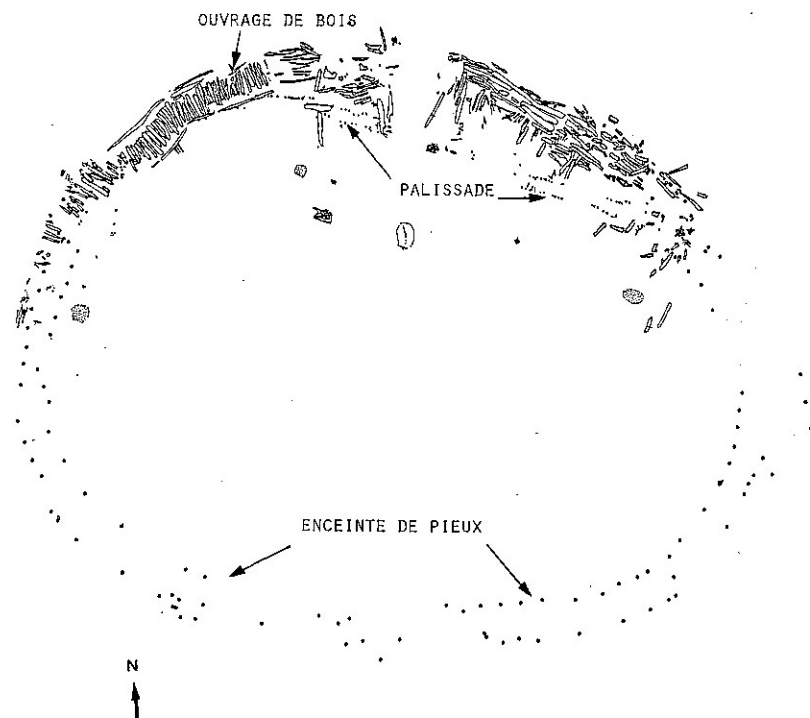


- sol sous lacustre
- sol primitif
- /// zone érodée
- === dépôts sableux

Certaines de ces dunes affectent la forme de promontoires (tucs) bien connus sur le plateau littoral landais. Le site de l'Estey du large correspond à l'un de ces espaces surélevés en bordure d'une rivière.

Les nombreuses souches rencontrées tant sur le site que sur les pentes en direction de la rivière signalent la présence d'une flore arbustive présente avant la formation du lac. Quelques chênes ont laissé d'imposantes souches sur le plateau de l'Estey du large. Des souches de pins mais également les vestiges de buissons d'espèces de zone humide (aulnes, saules) sont également fréquents tant sur le site que sur les pentes vers la rivière. Les souches de chêne sont arasées au niveau des racines ce qui montre que l'érosion a été faible après la montée des eaux. Le sol correspondant à la dernière occupation n'est recouvert que d'une quinzaine de centimètres de sédiments assez fluides (sable et limon).

III. LES STRUCTURES DE BOIS

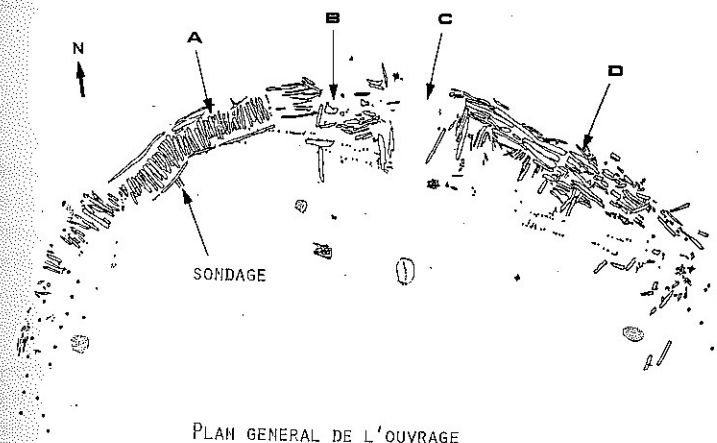


Les hommes qui ont aménagé le site ont donc fait le choix judicieux d'un espace bien drainé que la présence proche d'un cours d'eau rendait favorable à l'installation d'un groupe humain. Il paraît vraisemblable que l'espace délimité par la courbe du niveau des 14 mètres (N.G.F.) a été aplani et régularisé pour une meilleure utilisation du sol. L'ouvrage de bois dont nous avons relevé les vestiges s'intègre parfaitement à la topographie du site. Cette construction affectait le plan d'une vaste ellipse définissant un espace de 70 mètres d'ouest en est et de 45 mètres du nord au sud. Au nord et au nord-ouest, sur la pente de rive, il s'agit d'une structure couchée constituée d'une impressionnante accumulation de troncs. La limite intérieure de cet ouvrage boisé est marquée par une double palissade légère. Le reste de l'espace est délimité par une double enceinte de pieux de chêne.

A. L'ouvrage de bord de rive

Cet important ensemble de bois couchés s'étend sur plus de 60 m. entre les courbes de niveau 13 et 14 (profondeur 7 à 8 mètres). Nous pouvons distinguer deux parties.

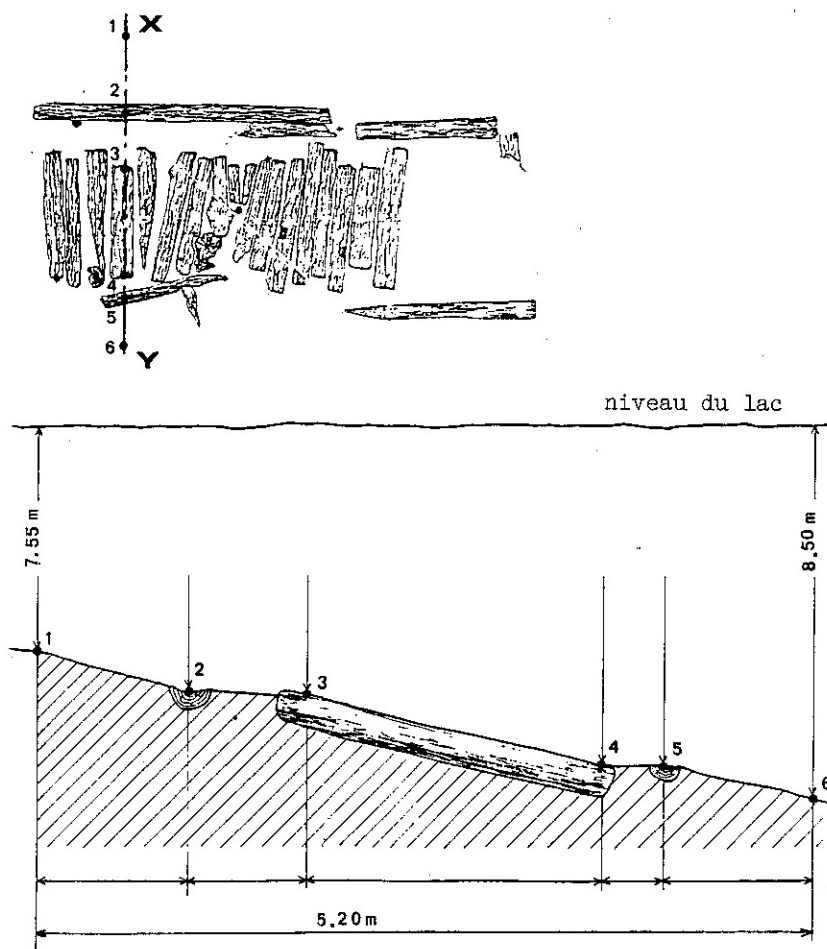
Au nord-ouest, sur 25 mètres environ (zone A), les troncs sont parfaitement ordonnés. Ils sont disposés côte à côte dans le sens de la ligne de pente ; ils dessinent une sorte d'allée de 2 à 2,50 mètres



PLAN GENERAL DE L'OUVRAGE

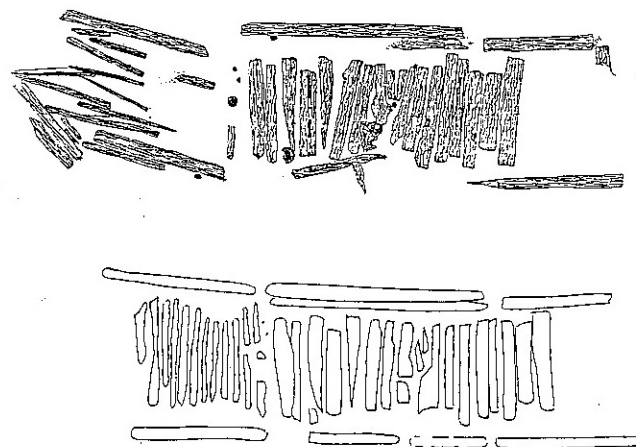
de large délimitée de part et d'autre par des troncs parallèles aux courbes de niveau. Des profils réalisés dans cette zone font apparaître l'inclinaison de l'ouvrage avec une dénivellation de 0,25 mètre par mètre suivant sensiblement la pente naturelle du terrain. Un sondage

limité effectué au niveau de cette partie montre que l'ensemble boisé de surface semble disposé sur un support de troncs noyés dans le substrat. La recherche actuelle s'oriente donc dans l'étude profonde de cette structure. Des piquets ont été relevés entre les troncs alignés. Leur faible diamètre interdit de penser qu'ils appartiennent à un système de calage ; ils s'apparentent plutôt à ceux de la palissade légère disposée le long de la bordure nord du plateau. L'ordonnement des troncs



PROFIL XY ZONE A

disparaît lorsque nous abordons la zone B. On peut penser cependant à un désordre accidentel et une reconstitution graphique montre qu'il est possible d'imaginer le prolongement de l'ouvrage ordonné. Nous remarquons une interruption au niveau de la zone C. La partie est (zone D) présente une disposition anarchique des troncs sur environ 25 mètres.



ESSAI DE RECONSTITUTION ZONE B

Dans leur grande majorité, ces troncs ne sont pas ouvragés et beaucoup d'entre eux comportent encore tout ou partie de l'écorce. Dans la partie ordonnée de l'ouvrage des traces d'usure, sur la surface supérieure des troncs alignés, témoignent d'une érosion dont il est difficile de préciser l'origine. L'intervention humaine est plus évidente dans le cas d'entailles profondes, d'encoches ou de traces de tronçonnage relevés sur certains troncs.

La quasi-totalité de l'ouvrage est constituée de troncs de pins. Nous notons cependant la présence de quelques platelages de chêne sur lesquels l'intervention humaine est beaucoup plus évidente. Il se peut que ces bois soient à dissocier de l'ouvrage de rive proprement dit.

B. La palissade double de bord de rive

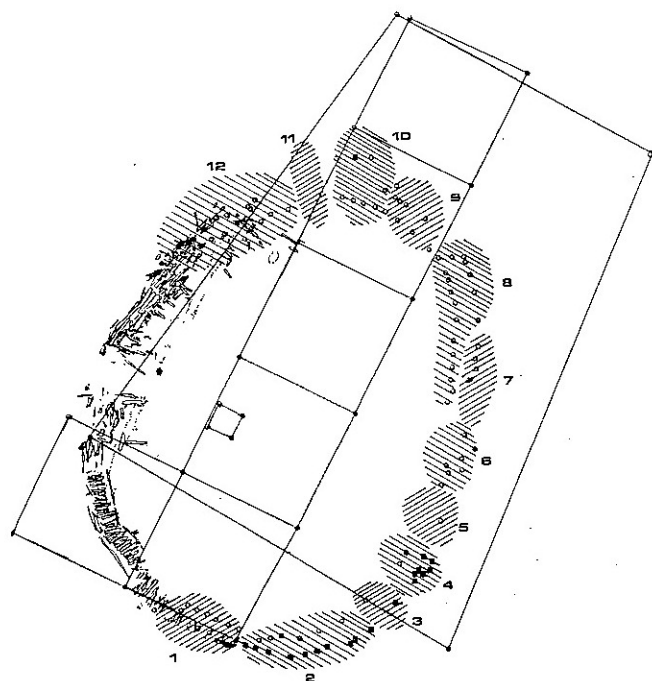
Au nord du plateau, sensiblement le long de la courbe de niveau 13,5 mètres (profondeur 7,50 mètres) nous relevons deux alignements de piquets distants d'un mètre environ. Ces piquets, assez proches les uns des autres (30 à 50 centimètres), dessinent une double palissade

parallèle à l'ensemble boisé. Il s'agit de piquets de chêne ou d'essences indéterminées ; ces piquets sont effilés à la hache (traces visibles de l'outil). En fait les vestiges relevés montrent une discontinuité dans la partie centrale. On peut penser que le faible diamètre des bois et leur implantation peu profonde sont une explication à cette interruption de la palissade.

C. La double enceinte de pieux

La campagne de 1984 a été marquée par la découverte d'une double enceinte de pieux décrivant une vaste ellipse⁸. L'espace ainsi délimité représente une superficie d'environ 2.500 mètres carrés. Nous avons relevé 42 pieux sur l'enceinte intérieure et 54 qui constituent la ligne extérieure.

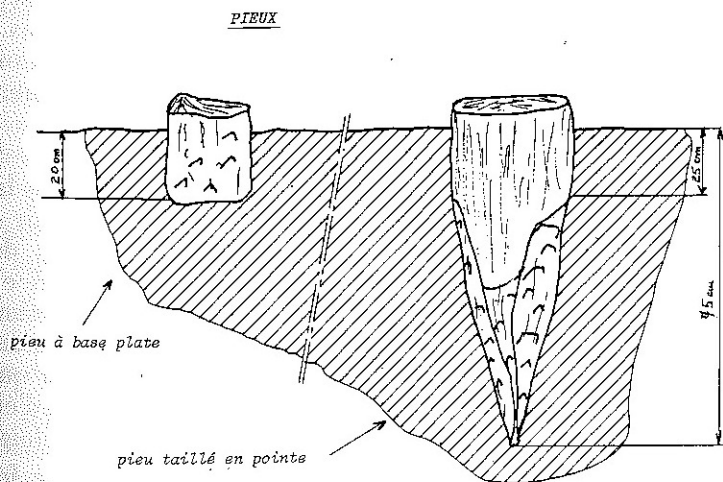
Si dans l'allure générale on obtient un ensemble elliptique l'étude de détail fait apparaître quelques irrégularités. La zone I est la plus régulière, nous voyons deux alignements parallèles formés par 12 pieux d'espacement sensiblement identique (2,50 mètres). Dans la zone II



DIFFÉRENTES ZONES DE L'ENCEINTE

l'ensemble des 18 pieux est une suite de lignes brisées au parallélisme irrégulier. Dans les zones 3, 5 et 11, nous remarquons des interruptions dans la double enceinte. Dans la zone 4 nous trouvons 7 gros pieux sur l'enceinte externe alors qu'un seul pieu s'inscrit dans la zone 5. À partir de la zone 6 le double alignement s'incurve régulièrement (zones 7, 8 et 9). Dans la zone 10 on pourrait presque penser à une triple enceinte sur une largeur de 7 mètres. Dans la zone 12 l'enceinte vient se raccorder au platelage dans lequel elle semble s'intégrer.

Nous avons affaire à des pieux de chêne qui, pour le plus grand nombre, sont régulièrement équarris. Leur section est généralement rectangulaire (20 x 13 centimètres de dimensions moyennes). L'usure du sommet laisse proéminent le cœur du bois qui se présente comme une pyramide émoussée. Deux types de pieux existent. Ils se différencient par leur implantation dans le sol. Certains présentent une base plate ; ils sont tronçonnés sur un plan sensiblement perpendiculaire à la hauteur. Les traces de tronçonnage à la hache sont bien visibles. Ces pieux sont très faiblement implantés dans le sol (10 à 20 centimètres seulement). D'autres au contraire sont régulièrement taillés en pointe sur une longueur d'environ 80 centimètres. Ils sont profondément enfoncés dans le substrat ; ces pieux sont espacés de 2 à 3 mètres tandis que les deux alignements de l'enceinte sont distants de 3 à 4 mètres. On peut raisonnablement penser que cette alternance de pieux solidement ancrés et de pieux simplement calés se justifie dans la structure générale de l'enceinte qui devrait être un ouvrage construit.



IV. LA PROSPECTION DE SURFACE

Le caractère sublacustre du chantier de fouilles nécessite l'utilisation de méthodes spécifiques. Ayant affaire à un site resté dans l'état depuis son ennoyage la prospection de surface apporte des résultats immédiats. Les campagnes successives ont permis la fouille du premier horizon de stratigraphie sur le tiers environ de l'espace représenté par le site.

Entre 1982 et 1986, la prospection a porté sur 1.296 mètres carrés permettant d'inventorier 5.880 tessons de céramiques. Si la densité moyenne est de 4,5 tessons/m², pour une couche de 10 centimètres d'épaisseur, on remarque des inégalités très grandes de répartition. La double palissade au nord a manifestement constitué un obstacle à la diffusion des tessons en direction de la rivière en contrebas. En effet, on observe une différence densitaire considérable entre la zone intérieure et l'espace au delà de la palissade ; c'est ainsi qu'en 1982 sur 400 mètres carrés prospectés de part et d'autre, 1.232 tessons ont été relevés sur le plateau contre 35 du côté de l'ouvrage de bois. Les investigations ponctuelles montrent des concentrations très irrégulières entre les alignements de la double enceinte. C'est ainsi que dans la partie ouest où nous avons noté une implantation très régulière des pieux, la densité de la céramique est très importante. Par contre au nord les tessons sont à peu près absents. Le plateau à l'intérieur de l'enceinte fait apparaître des zones de densité très inégales.

La prospection de surface a permis de repérer plusieurs emplacements de foyers. Le sol primitif clair et dur disparaît pour laisser la place à un sol diversement coloré où nous relevons un très grand nombre de fragments d'os et de charbon de bois. Ces ossements généralement très fins paraissent appartenir à des petits animaux. Il est intéressant de noter que ces foyers sont au centre d'espaces où l'on relève une densité très importante de fragments de céramique.

V. LE MOBILIER ARCHEOLOGIQUE

La céramique inventoriée jusqu'ici est constituée dans la proportion de 95 % de poteries non tournées façonnées à partir d'une argile assez grossière, à dégraissant irrégulier. La plupart de ces poteries noires ou grises ont été cuites en atmosphère réductrice à des températures peu poussées. Il s'agit manifestement d'une céramique indigène dont la typologie et les décors présentent des caractères originaux. Cependant certaines formes bien connues ainsi que les poteries tournées (5 % de l'ensemble du mobilier) témoignent d'échanges culturels ou commerciaux avec des régions parfois très éloignées.

La céramique non tournée comporte une variété de formes assez réduite. Il s'agit généralement de vases et de coupes présentant

peu de différences typologiques. En ce qui concerne les décors nous notons un pourcentage très élevé (39,9 %) de lèvres comportant des incisions faites à la baguette ou à l'ongle. Ces incisions sont souvent associées à un décor de pointillés ou de lignes continues plus ou moins régulières dans la partie supérieure de la panse. Si ce type de décor confère une réelle originalité aux potiers de l'Estey du large il semble également présent sur un site proche au sud du Bassin d'Arcachon⁹. Dans la région toulousaine quelques spécimens de vases de la Tène finale présentent également des lignes pointillées dans la partie supérieure de la panse¹⁰.

Parmi les céramiques pouvant servir de référence chronologique, nous notons une relative abondance de coupes carénées dont la typologie est bien connue sur les sites aquitains depuis le premier âge du fer¹¹.

Plus originales sont les céramiques à anses internes¹². Ces céramiques frustes semblent marquer le début d'une tradition locale qui perdure à l'époque gallo-romaine. Le site proche de Losa a livré des jattes d'une typologie semblable quoique d'une facture plus élaborée. Quelques spécimens d'anses internes ont été signalés à Lamothe, Mimizan et Dax dans un contexte gallo romain.

La céramique tournée comporte des fragments d'amphores appartenant apparemment tous au même type (Dressel I B). En dehors de cela les coupes carénées et certains fragments présentant des décors de frises géométriques sont en harmonie avec du mobilier connu en Aquitaine pour la même période.

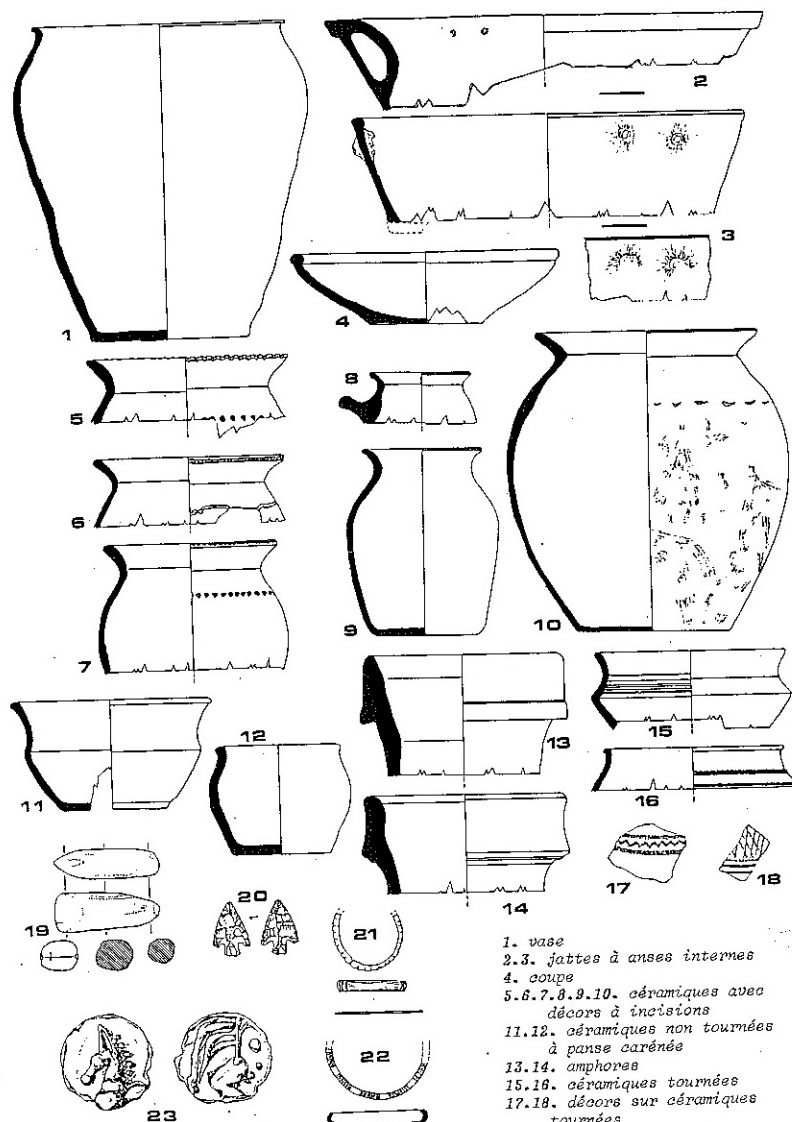
Le mobilier divers

Compte tenu du caractère sublacustre du site les objets de fer ont totalement disparu. Les seuls vestiges métalliques sont des objets de cuivre ou de bronze. C'est ainsi que la fouille a livré des anneaux, des bracelets et plusieurs types de fibules.

Notons aussi la découverte, dans un sondage stratigraphique, d'une pièce d'argent inédite¹³ rappelant les menues monnaies divisionnaires attribuées au Centre-Ouest de la Gaule.

Des scories métalliques rassemblées en divers points du site pourraient être le témoignage d'une industrie primitive. Le site gallo-romain de Losa a livré des scories semblables.

Il faut aussi signaler la découverte d'une pointe fine à ailerons et d'une hache polie datables de la fin du néolithique ou du chalcolithique ces objets, témoignage d'une présence humaine très ancienne dans la région, évoquent plutôt une utilisation rituelle ou décorative.



1. vase
- 2.3. jattes à anses internes
4. coupe
- 5.6.7.8.9.10. céramiques avec
décor à incisions
- 11.12. céramiques non tournées
à panse carénée
- 13.14. amphores
- 15.16. céramiques tournées
- 17.18. décors sur céramiques
tournées
19. hache de pierre polie
20. pointe de flèche
- 21.22. bracelets en bronze
23. pièce de monnaie

VI. CHRONOLOGIE D'OCCUPATION DU SITE

L'un de nos axes de recherche est la définition de la fourchette chronologique durant laquelle un groupe humain a occupé l'Estey du large.

La dendrochronologie ¹⁴ appliquée à des pieux de l'enceinte propose des dates couvrant les deux premiers siècles avant Jésus-Christ. La plus proche (35 ans avant J.-C.) peut correspondre approximativement à la date de l'abandon. Il est intéressant de noter que des échantillons de pieux prélevés sur le pont de la voie romaine au niveau du site gallo-romain de Losa sont datés de la même période ¹⁵.

Un sondage stratigraphique portant sur 16 mètres carrés a pu être réalisé malgré les difficultés techniques que présentait l'opération en milieu sous-lacustre. Un seul sol d'occupation a pu être attesté. La durée totale d'occupation ne semble donc pas avoir excédé les dates extrêmes données par la dendrochronologie (II^e et I^{er} siècles avant Jésus-Christ). Le mobilier archéologique se place dans cette fourchette de datation : amphores du type Dressel I B, coupes carénées, fibules, monnaie gauloise.

CONCLUSION

Les fouilles sur le site de l'Estey du large sont loin d'être terminées et de nombreuses questions restent encore posées. Il est remarquable en effet que la réalisation de cette enceinte ait été l'occasion d'un travail aussi important. L'emploi de pieux de chêne est la preuve du souci de solidité et de longévité qui animait les réalisateurs de l'ouvrage.

A la différence d'enceintes protohistoriques connues en Aquitaine (Landes, Périgord, Pyrénées-Atlantiques) aucun terrassement important n'en marque les limites. Seules, les structures en bois contribuaient au rôle de défense dans un environnement hostile. Il peut s'agir d'une architecture spécifique à la région mais peut-être aussi à la période tardive de son aménagement.

A travers sa mise en place nous voyons s'ébaucher l'image d'une société relativement organisée ayant judicieusement choisi un emplacement bien drainé à proximité d'une rivière. Il nous faut donc comprendre les causes de l'abandon d'un site ayant nécessité pour son aménagement un tel investissement humain. La recherche sur le site protohistorique de l'Estey du large ne saurait donc être dissociée de celle des sites environnants mais aussi d'une meilleure connaissance de l'évolution du lac de Sanguinet ¹⁶ dont la montée des eaux peut être à l'origine de cet abandon.

Bernard MAURIN,
Bernard DUBOS et René LALANNE

1. J. ROUSSOT-LARROQUE, Protohistoire de la Grande Lande, dans *La Grande Lande. Histoire naturelle et géographique historique. Actes du colloque de Sabres, 1981*. Ed. du C.N.R.S. 1985, p. 97-125.

2. Discours inaugural du 40^e Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest, 4 Avril 1987.

3. Centre de Recherches et d'Etudes Scientifiques de Sanguinet. Cette association a vu le jour en 1976 sous la présidence de M. Paul Capdevielle. Elle succédait à la Société pour l'Etude et la Protection des Sites de Sanguinet créée par M. Dulong de Rosnay.

4. Rivière à l'origine de la formation du lac.

5. La barge de recherches du CRESS est équipée d'un écho-sondeur-enregistreur. La méthode utilisée consiste à dresser des profils en travers perpendiculaires à l'axe de la vallée ennoyée de la « Gourgue ». Ces profils parallèles et équidistants sont matérialisés en surface par des bouées dont la position est calculée en coordonnées à partir des stations de la rive. Une interpolation entre profils permet d'établir la carte bathymétrique.

6. Maquette visible au musée du site de Sanguinet.

7. B. MAURIN - B. DUBOS, Losa, village gallo-romain, dans *Aquitania*, 3, 1985, p. 71-89.

8. Au cours des plongées effectuées au début du printemps de 1984, l'équipe d'hydrobiologistes du CRESS dirigée par Ch. ROQUEPLO signala la présence de plusieurs pieux à proximité d'une station d'observation mise en place sur le plateau de l'Estey du large (étude de reproduction de poissons nidifiants). La présence de la palissade double du bord de rive nous ayant amenés à formuler l'hypothèse que ces pieux pouvaient appartenir à un ensemble cohérent, dès le début de la campagne une prospection linéaire fut programmée et la première plongée amena la découverte d'une quarantaine de pieux.

9. Ce type de lèvres à incisions a été rencontré à Lamothe au cours d'une fouille de sauvetage. A. LESCAT SEIGNE, *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, XXVI, 1985, p. 9-28.

10. G. FOUET, Vases gaulois de la région toulousaine, dans *Gallia* XXVIII, 1970, p. 11-33.

11. J.-P. MOHEN, *L'âge du fer en Aquitaine*, Paris, 1980.

12. J.-P. MONALDI, Les jattes à anses internes des sites de Sanguinet, dans *Archeologia*, 216 (Sept. 1986), p. 41-42.

13. P. DADAT, *Bulletin de la Société Française Numismatique*, N° 5 (1986), p. 53.

14. Le Laboratoire Romand de Dendrochronologie propose une série de séquences comprises entre 202 et 25 avant Jésus-Christ. Christian et Alain ORCEL, Le bois dans la Gaule romaine, dans *Actes du Colloque « Le bois et la forêt en Gaule et dans les provinces voisines »*, dans *CAESARODUNUM* (XXI) 1985, p. 170 à 180.

15. R. LALANNE, Emprise du Camin Arriaou, dans *Bull. Borda*, 371, 1978, p. 293-307.

16. P. CAPDEVIELLE, Contribution à l'étude de la formation des lacs et étangs du littoral aquitain. Apports de l'archéologie, dans *Bull. Borda*, (N° 397), p. 61 à 78.